

## ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi Libre et Midi Libre Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral. Conformément à l'arrêté du ministre de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,16 € ht pour 40 signes ou espaces ou 1,82 € ht le mm/voté.

Contact : **Midimedia Tél 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020** - Fax 04.67.07.69.39 - Courriel : **annonces.legales@midilibre.com**

### AUTRES ANNONCES LEGALES

#### Succession

#### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, 334 Allée Henri II de Montmorency 34954 Montpellier, curateur de la succession de Mme CLBERT COULE décedée le 04/03/2017 à LES ANGLÉS (30), a établi l'inventaire. Réf. 0348033950.

### MARCHÉS PUBLICS

MAPA > 90 K€

#### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

##### Mairie de Gallargues le Montueux

Mairie de Gallargues le Montueux M. FREDDY CERDA - Maire  
Place Couzoulès 30660 GALLARGUES LE MONTUEUX Tél : 04 66 35 02 91  
L'avis implique un marché public.

**Objet :** Opération d'aménagement d'une salle de conseil et d'une salle de mariage dans l'ancienne gare  
**Type de marché :** Travaux  
**Procédure :** Procédure adaptée  
**Forme du marché :** Prestation divisée en lots ; oui  
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Les variantes sont acceptées  
Variantes/PSE : Variantes non autorisées et des PSE demandées sur le lot 9.  
**Durée du marché :** Les délais maxima d'exécution pour l'ensemble des lots sont : Préparation : 4 semaines - Travaux : 16 semaines

- Lot N° 1 - Désamiantage
- Lot N° 2 - Gros Œuvre / Maçonnerie / Couverture
- Lot N° 3 - Revêtements de sols
- Lot N° 4 - Menuiseries extérieures / Serrurerie
- Lot N° 5 - Plâtrerie / Isolation / Menuiseries bois
- Lot N° 6 - Plomberie sanitaire / Chauffage / Ventilation
- Lot N° 7 - Électricité (courants forts / Courants faibles)
- Lot N° 8 - Peinture
- Lot N° 9 - Façades

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Valeur technique de l'offre 40% Prix  
**Renseignements techniques :** MATTHEO DUCUVERE Capria Ingénierie  
Bâtiment N° LL1P502 - 125, rue de l'Hostellerie 30000 NIMES  
**Remise des offres :** 14/01/19 à 12h00 au plus tard.  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.  
Unité monétaire utilisée, Euro.  
**Validité des offres :** 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.  
**Une visite obligatoire** est prévue sur place le Mercredi 19 Décembre 2018 à 9h30 et le Mardi 8 Janvier 2019 à 9h30 - Attestation de visite fournie aux entreprises présentes.

**Instance chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NIMES, 16 avenue Fochères, CS 92010, 30541 Nîmes - Cedex 09, Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 27 86, m8l : greffe.ta-nimes@juradm.fr  
**Envoi à la publication le :** 4 décembre 2018  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.midilibre-marchespublics.com>

### Avis rectificatif

#### AVIS RECTIFICATIF

##### Commune de Calvisson

**Nom et adresse officiale de l'organisme acheteur :** Mairie de Calvisson Correspondant M le maire, 1 rue de la mairie, 30420, Calvisson, tél. : 04-66-01-20-03, télécopieur : 04-66-01-29-39, Courriel : h.vidal@calvisson.com.

**Objet du marché :** Travaux de réhabilitation du réseau assainissement suite au schéma directeur  
**CPI - Objet principal :** 30350000  
**Type de procédure :** Procédure adaptée.  
Mis en ligne sur le site [www.bccomp.fr](http://www.bccomp.fr) du 19/11/2018 au 11/12/2018  
**Informations rectificatives :** Dans la rubrique "Date limite de réception des offres". Au lieu de : "11 décembre 2018 à 12:00", lire : "18 décembre 2018 à 12:00".

### AVIS PUBLICS

#### Enquêtes publiques

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

##### Commune de Dourbies

Relative au projet d'élaboration de la carte communale

En application de l'arrêté du Maire du 30 octobre 2018, une enquête publique est prescrite pour le projet d'élaboration de la carte communale de la Commune de DOUBIES, décision arrêtée par délibération en date du 28 septembre 2018. L'enquête publique se déroulera à la Mairie de DOUBIES pendant 33 jours consécutifs du 3 décembre 2018 au 4 janvier 2019 à 12h.

Pendant cette période, le dossier complet sera à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h et sur le site internet de la commune [www.doubies.fr](http://www.doubies.fr). Monsieur Georges BLANC a été nommé commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de NIMES.

Le public pourra adresser ses observations au Commissaire enquêteur : soit par courrier : Mairie de DOUBIES, rue de la Mairie, 30 750 DOUBIES, soit par mail : [cartecommunale.doubies@gmail.com](mailto:cartecommunale.doubies@gmail.com), soit lors des permanences du Commissaire enquêteur qui auront lieu en mairie :  
- le lundi 3 décembre 2018 de 10 heures à 12 heures,  
- le samedi 22 décembre 2018 de 10 heures à 12 heures,  
- le vendredi 4 janvier 2019 de 10 heures à 12 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public en mairie et sur le site de la commune de Dourbies un mois après la clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an.



#### AVIS AU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement

SAS Max Bertrand Logistique  
Commune de Beaucaire

Par arrêté préfectoral en date du 3 décembre 2018, une consultation du public est organisée sur la demande d'enregistrement déposée par la SAS MAX BERTRAND LOGISTIQUE ET MANUTENTIONNAGE, siège social 27 rue Paul Saint - CS 50119 84918 AVIGNON CEDEX 9, en vue d'exploiter une plateforme de bois sur le territoire de la commune de Beaucaire (avenue Joseph Carter, ZI Domitia Sui, 30300 BEAUCAIRE, parcelle cadastrale 171, section BS 171), pour l'activité répertoriée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sous la rubrique n°1532.

Cette consultation se déroulera, pendant quatre semaines, du 24 décembre 2018 au 20 janvier 2019 inclus à la mairie de Beaucaire, commune d'implantation de l'installation.

Durant cette période, le dossier sera tenu à disposition du public qui pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13h30 à 17h00 et adresser toute correspondance.

Le public peut formuler également ses observations par lettre adressée au Préfet du Gard (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité, Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, 10 avenue Feuchères, 30045 NIMES CEDEX 9, ou par voie électronique ([environnement@gard.gouv.fr](mailto:environnement@gard.gouv.fr)), avant la fin du délai de consultation du public.

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci en mairie de BEAUCAIRE. Ce même avis accompagné de la demande de l'exploitant sera mis en ligne sur le site internet départemental de l'Etat ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)) dans les mêmes délais.

Un avis sera affiché jusqu'à la fin de la consultation, par l'exploitant sur le site prévu pour l'installation.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Gard. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou un arrêté de refus.



#### RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 317 N 0011, déposée par CENTRALE SOLAIRE ORION 21 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 4,9 MWc sur la commune de SERNHAC**

Par arrêté n°30-2018-11-06-004 du 06 novembre 2018, le Préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

A cet effet, M. Jean-Paul CHAUDAT, a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en mairie dès, rue des Bourgeois - 30210 SERNHAC, siège de l'enquête, pendant 33 jours, du lundi 3 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra consulter le dossier et, soit consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie, soit les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie, soit les transmettre par courriel à l'adresse suivante : « [enquete-publique-photovoltaique@sernhac.fr](mailto:enquete-publique-photovoltaique@sernhac.fr) ». Elles seront dans ce dernier cas tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard - <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques>.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :  
- le lundi 3 décembre 2018 de 9h00 à 12h00  
- le mercredi 19 décembre 2018 de 9h00 à 12h00  
- le vendredi 4 janvier 2019 de 14h00 à 17h00

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants du R.122-1 et suivants du code de l'environnement, celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le Préfet de Région en tant qu'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis en date du 20 septembre 2018. Cet avis, ainsi que la réponse écrite produite par Centrale Solaire Orion 21 conformément à l'article L.122-1 du Code de l'Environnement, sont joints au dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable pendant la durée de l'enquête :  
- en mairie, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 sauf jours fériés)  
- en mairie, sur support informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 sauf jours fériés)

- à la préfecture (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard - Service Aménagement Territorial des Cevennes, unité Aménagement Durable Grand Ouest - 1910, chemin de St-Etienne-à-Lamac, 30319 ALES Cedex) sur rendez-vous au 04.66.56.45.50  
- sur le site internet de la préfecture du Gard - <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au Préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de SERNHAC.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de SERNHAC et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard - Service Aménagement Territorial des Cevennes, unité Aménagement Durable Grand Ouest - 1910, chemin de St-Etienne-à-Lamac, 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard - <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Delphine GUINET - Société NEOEN, 860 rue Pierre Descartes, Les Plaiades, Bât. F, 13657 AIX-EN-PROVENCE - tél : 04.89.22.24.00 - mail : [delphine.guinet@neoen.com](mailto:delphine.guinet@neoen.com).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le Préfet du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le Préfet

### ABONNEMENT MIDI LIBRE

# Des services & des privilèges



Midi Libre livré chaque matin dans votre boîte aux lettres !

Livraison par portage, tôt le matin, à domicile  
Sous réserve d'un accès libre à votre boîte aux lettres. Service de livraison offert !



Midi Libre, TV Magazine & Midi à des tarifs préférentiels !

Le dimanche avec TV Magazine & Midi\*  
Bénéficiez de tarifs remisés par rapport au prix de vente en kiosque



Midi Libre, sur tous vos écrans !

Grâce à votre abonnement papier, vous accédez gratuitement à l'intégralité du site [Midilibre.fr](http://www.midilibre.fr) sur votre ordinateur, tablette ou smartphone\*\*.

- Retrouvez chaque matin, dès 6 h, les éditions de votre journal à lire en version numérique.
- Profitez de la sélection de la rédaction et consultez les articles qui vous sont exclusivement réservés.
- Gérez en ligne votre profil et espace perso 7j/7 - 24h/24 et consultez vos factures, vos Infos personnelles...



Midi Libre, au cœur de vos vacances !

Faites suivre votre journal préféré partout en France sans frais supplémentaires



Midi Libre et ses privilèges exclusifs !

Avec le Club Abonnés PASS'CLUB partageons les bons plans !

- PASS'CLUB MES RêDUC\*\***  
Faîtes des économies au quotidien avec des réductions sur plus de 2 000 enseignes locales et nationales : alimentaire, équipement maison, électroménager, Hi-Fi, billetterie, mode, beauté, loisirs, voyages...
- PASS'CLUB MES INVIT' et MES JEUX\***  
Participez aux jeux et bénéficiez d'invitations à des rencontres sportives, culturelles, des visites privées...

[passclub.midilibre.fr](http://passclub.midilibre.fr)  
Accédez également au Pass'Club par [Midilibre.fr](http://www.midilibre.fr)

# Midi Libre

Renseignements 04 3000 30 34

Lundi au vendredi - 8h / 17h / Samedi - 8h30 / 12h

N° non surtaxé

\*Abonnement 7j/7

\*\*Abonnés particuliers 6j/7 ou 7j/7